

AXE 1 :
AGIR POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DES SERVICES
AUX ALLOCATAIRES



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018

I - DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES ET EN AMÉLIORANT SON EFFICIENCE

La Caf définit et met en œuvre une politique « petite enfance » active qui vise à faciliter la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, à permettre la socialisation des plus jeunes, et à favoriser l'égalité des chances.

En appuyant la création, l'évolution et le maintien de solutions individuelles et collectives de garde pour les enfants essoniens, particulièrement dans les communes ou les quartiers qui proposent moins de solutions aux familles, la Caf contribue directement à la réduction des inégalités territoriales et sociales.

Pour l'année 2018, **74 places supplémentaires** ont été ouvertes, **2 nouveaux projets dont 1 de micro-crèche** ont vu le jour, ce qui représente **35 places**.

Au total, ce sont 11 456 places qui sont financées par la Caf



Pour ce faire, la Caf propose un accompagnement personnalisé auprès des différentes structures gestionnaires, afin de pouvoir adapter et ajuster l'offre d'accueil aux besoins exprimés par les familles, tout en optimisant les places existantes. Une démarche d'accompagnement spécifique a été proposée aux établissements d'accueil du jeune enfant qui rencontrent des difficultés.

La Caf anime également son partenariat sous forme collective, pour capitaliser les expériences réussies et mettre en réseau les acteurs. À titre d'exemple, en mars 2018, la Caf a participé à l'organisation d'un forum partenarial à Étréchy autour de la petite enfance et de la ruralité. Son objectif était de faire émerger de nouveaux projets adaptés aux besoins spécifiques des familles du Sud Essonne.

Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil de tous les enfants

Soutenir la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif

La Caf a soutenu techniquement et financièrement **l'accueil des jeunes enfants porteurs de handicap(s)** : elle a ainsi favorisé la réalisation de projets d'accueil, des formations spécifiques à destination du personnel, en mobilisant des financements importants, notamment dans le cadre du dispositif « Fonds publics et territoires » (Fpt).

Adapter l'offre aux besoins des familles les plus précaires

La Caf de l'Essonne, acteur essentiel des politiques d'insertion, soutient, en collaboration étroite avec Pôle emploi, la création de crèches à Vocation d'insertion professionnelle (Vip) afin de permettre l'accès ou le retour à l'emploi des parents qui trouvent, dans ces structures, un soutien pour la garde de leur enfant et un accompagnement dans leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, elle accompagne des actions spécifiques « Modes d'accueil atypique » (Maa) sur le département, qui consistent à favoriser l'accessibilité de publics en insertion professionnelle, à un accueil individuel adapté (horaires atypiques, accueil de courte durée). Ce dispositif repose sur un partenariat avec les Relais assistants maternels (Ram), la Protection maternelle et infantile (Pmi) et une mobilisation importante d'assistants maternels sensibilisés à ce type d'accueil. Cette action contribue également à la professionnalisation des assistants maternels. Les parents sont, quant à eux, accompagnés par les travailleurs sociaux de la Caf dans leur rôle d'employeur afin de faire face à cette responsabilité spécifique. Les communes de Grigny, Évry-Courcouronnes et Corbeil-Essonnes ont mis en œuvre ces actions.

Enfin, le dispositif « La balle au bond », mis en œuvre depuis 2018, apporte une offre de service complémentaire à ces parents en démarche d'insertion.

Soutenir l'accueil individuel

Aider les familles à financer la garde individuelle

Le soutien à l'accueil individuel passe par la solvabilisation des demandes des familles à travers le paiement des prestations familiales, et plus particulièrement la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et notamment le Complément libre choix du mode de garde. Ce complément est versé à **13 700 familles** pour **121,6 millions d'euros**.

Appuyer et développer le réseau des Relais d'assistants maternels

En parallèle des allocations versées aux familles, la Caf apporte un soutien financier et technique aux Relais d'assistants maternels, qui sont aujourd'hui des acteurs reconnus et incontournables au service des parents et des assistants maternels.

Les 74 Ram de l'Essonne assument un rôle essentiel sur le plan communal et intercommunal.

Poursuivre le maillage territorial des Ram et enrichir leurs offres en faveur des assistants maternels, des gardes à domicile et des parents.

- 74 Ram sont agréées pour 74,5 Équivalents temps plein d'animatrices (Etp),
- En 2018 : un nouveau Ram,
- 160 communes du département sont couvertes par un Ram.

Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel

Les Ram soutiennent les assistants maternels dans l'exercice de leur fonction : 23 Ram ont bénéficié d'un bonus financier encourageant le départ en formation des assistants maternels. Ce bonus est attribué lorsque les départs en formation ont augmenté d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur

Les Ram consacrent un tiers de leur temps à l'accueil, l'information et l'orientation des familles. Ils les informent de leurs droits et obligations en tant qu'employeur (contrat de travail, formalités administratives...) et les orientent vers les services adaptés.



Le réseau départemental des Ram

L'accompagnement de la Caf passe également par l'animation du Réseau départemental des relais assistants maternels. L'objectif de ce réseau est d'accompagner les animatrices de Ram dans leurs missions et l'harmonisation de leurs pratiques.

Ainsi, des temps d'échanges, d'analyse de la pratique ou encore des journées d'information sont organisées sur des thèmes variés, par exemple : « Animer un temps collectif au sein d'un Ram » a été co-animé avec l'association Alisé.

II - ACCOMPAGNER LE PARCOURS ÉDUCATIF DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 11 ANS

Les parcours éducatifs des enfants sont essentiels pour le développement personnel, social et culturel des enfants de 3 à 11 ans.



Au-delà de l'appui aux familles pour la conciliation de leurs vies familiale et professionnelle, la Caf conçoit ces parcours comme un facteur d'intégration sociale et culturelle et encourage les partenaires à proposer des offres accessibles aux familles, sur les temps proches de l'école ou sur le temps des vacances.

Poursuivre le soutien aux Accueils de loisirs sans hébergement, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité (handicap)



Dans le prolongement de son action autour de la réforme des rythmes éducatifs, la Caf s'est pleinement investie dans la mise en place du Plan mercredi. L'accompagnement des partenaires et la participation au groupe d'appui départemental (chargé notamment d'effectuer la validation des projets éducatifs de territoire) contribuent à soutenir une offre d'accueil adaptée aux besoins du territoire et des familles.

Parce que les enfants doivent tous pouvoir avoir accès aux offres de loisirs, la Caf a engagé plus de **528 000 euros pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.**

Accès aux loisirs et départs en vacances :

Dynamiser les départs en vacances des enfants et des adolescents

L'aide aux vacances enfants est gérée depuis 2014 par le biais du dispositif « Vacaf ». Elle permet aux enfants issus des familles les plus fragilisées de partir en colonies ou en camps de vacances, pendant les vacances scolaires. Dans ce cadre, une aide financière est versée directement en tiers payant aux organisateurs de séjour de vacances conventionnés par la Caf, qui ne facturent aux familles que leur strict reste à charge. L'aide est donc déduite directement du montant de la facture.

Chaque organisme de vacances doit proposer des activités de qualité et conformes à la [Charte de la laïcité](#) de la branche Famille.

2 700 enfants ont pu prendre un départ en 2018, pour un montant de **436 000 euros.**

Faciliter l'accès aux loisirs des enfants

Les « Tickets loisirs » permettent aux enfants issus des familles les plus modestes de pratiquer une activité sportive, culturelle ou artistique, tout au long de l'année scolaire, après l'école. Ils ont pour but de favoriser le développement personnel des jeunes et de leur donner le goût de la créativité dans des lieux adaptés. L'aide est versée directement à la famille.

15 500 tickets ont été utilisés pour un montant de **984 900 euros**.

III - SOUTENIR LES JEUNES ÂGÉS DE 12 A 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

Les jeunes de 12 à 25 ans représentent 18 % de la population de l'Essonne ce qui en fait le troisième département le plus jeune de France métropolitaine.

La Caf appuie la construction des parcours d'autonomie des jeunes, à la fois par le versement des allocations familiales, dont un jeune sur deux bénéficie en tant que membre d'une famille ou à titre personnel, notamment l'aide au logement, mais également à travers un partenariat très actif sur les territoires, afin de soutenir les initiatives permettant aux jeunes de construire leur projet de vie.

Encourager les initiatives des adolescents

Afin d'encourager les initiatives des adolescents, la Caf soutient les projets portés par les jeunes à travers le financement direct de ces projets. En 2018, 113 443 euros ont été engagés (dont 5 360 euros en investissement) pour soutenir ces derniers.

En outre, pour renforcer la présence éducative sur Internet et renouveler les modalités de contact avec les jeunes, elle finance l'action des **Promeneurs du net**. Son action consiste à accompagner les professionnels de la jeunesse présents sur Internet et les réseaux sociaux pour interagir avec les jeunes. En 2018, dix nouveaux Promeneurs du Net sont venus s'ajouter aux quatre initiés en 2017, permettant ainsi la création d'un réseau essonnien.

Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

La Caf de l'Essonne accompagne également les parcours d'accès à l'autonomie des jeunes en soutenant leur engagement ainsi que leur décohabitation et leur accès aux droits et structures.

En matière de décohabitation, la Caf agréé les **Foyers jeunes travailleurs (Fjt)** pour l'accompagnement socio-éducatif qu'ils proposent aux jeunes. En Essonne, cinq Fjt proposent 425 places d'hébergement à des jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (apprentis, jeunes travailleurs, stagiaires étudiants...). Pour donner à ces structures les moyens nécessaires à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes qu'elles hébergent, la Caf leur verse une subvention de fonctionnement (une prestation de service socio-éducative à hauteur de 222 108 euros en 2018).

Elle participe également au financement de l'Union régionale pour l'habitat et l'autonomie des jeunes (Urhaj), qui constitue un appui pour les Fjt et en assure la coordination.

Sur le plan de l'accès aux droits et aux structures, la Caf porte le dispositif la « **Boussole des jeunes** ». Il s'agit d'une plateforme numérique dont l'objectif est d'apporter aux jeunes une information correspondant à leurs profils et besoins, tout en les mettant en contact avec les professionnels susceptibles d'y répondre. C'est donc un levier d'accès aux droits et de visibilité / lisibilité des structures et services à destination de la jeunesse. En Essonne, une gouvernance Caf / Département / Direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs), renforcée par la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et le Centre d'information et de documentation jeunesse (Cidj), permet d'en porter le déploiement.



Enfin, depuis 2017, la Caf de l'Essonne développe, au-delà des actions déjà connues de la branche Famille (Fjt, Alsh, Fpt...), le pilotage de l'orientation jeunesse du **Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf)** et la conduite de l'expérimentation des **Réseaux acteurs jeunesse (Réaj)**.

Le Sdaf comporte une orientation propre à la jeunesse. Cette orientation a permis de renforcer le partenariat entre les signataires. C'est dans ce cadre que des actions telles que la réalisation d'une **enquête jeunesse** (1 500 répondants), d'un diagnostic partagé et le co-portage de la Boussole des jeunes ont été rendues possibles.

Les **Réseaux d'acteurs jeunesse (Réaj)** consistent en la mise en réseau des professionnels qui interviennent auprès des jeunes d'un territoire. Ce réseau repose sur une animation réalisée par un acteur de terrain retenu, suite à un appel à projet porté par la Caf avec ses partenaires.

En Essonne, trois territoires sont concernés par l'expérimentation (les communautés d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonnes, Paris-Saclay et la commune d'Évry-Courcouronnes). Les réseaux ont été lancés en mars 2018. Pour les acteurs, les Réaj facilitent le partenariat, l'échange de pratiques et de connaissances et le co-portage d'actions. Pour la Caf, la mise en réseau des acteurs est un levier central pour développer les politiques et dispositifs en faveur des jeunes sur les territoires.



IV - VALORISER LE RÔLE DES PARENTS ET CONTRIBUER À PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC OU PAR LEURS ENFANTS

La parentalité est un axe majeur d'intervention de la Caf de longue date. Accompagner les familles, c'est aussi accompagner les parents dans leur fonction parentale : se préparer à l'arrivée d'un enfant, être accompagné pour gérer sa scolarité, sa santé, son développement... La Caf est présente auprès des parents pour valoriser leur rôle et favoriser la prévention des ruptures intrafamiliales. En complément du versement des prestations familiales, la Caf finance et accompagne un ensemble de services et d'actions de soutien à la parentalité.

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Les travailleurs sociaux proposent des actions collectives et un accompagnement individuel à destination des futurs parents. À ce titre, **115 familles** ont bénéficié d'un rendez-vous individuel en 2018 et **85 réunions** d'informations collectives ont été réalisées.

Afin d'accompagner les parents dans leur fonction parentale, 56 actions ont été financées dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap). 40 partenaires du Réaap dont 31 associations et sept collectivités territoriales, contribuent à ces actions.

Portées en collaboration par des parents, des professionnels et / ou des bénévoles, les actions sont variées : groupes de paroles, conférences-débats, activités parents-enfants.

Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) accueillent, de façon anonyme et gratuite, les enfants de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

26 Laep sont labellisés et de nouveaux projets ont été engagés en 2018. Le réseau départemental créé et animé par la Caf, a connu différents temps forts en 2018 : ainsi, des groupes de travail et des conférences débats ont permis d'échanger entre les différents professionnels de ces structures et de contribuer à l'animation de ce réseau.

Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) concernent l'ensemble des actions visant à offrir l'appui et les ressources nécessaires aux enfants, de l'école élémentaire au lycée, pour favoriser leur réussite scolaire. Ils s'adressent également aux parents pour les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et les soutenir dans leur dialogue avec l'école. Sur l'année scolaire 2017-2018, ce sont **48 projets Clas** (23 projets municipaux et 25 projets associatifs), qui ont été agréés et financés par le comité départemental animé par la Caf. Au total, **4 706 enfants et adolescents** ont été accompagnés dans **85 structures**.

Un partenariat étroit avec l'Éducation nationale permet de lier prévention et scolarité dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Qpv) :

À ce titre, la Caf soutient financièrement :

- **Cinq classes passerelles** qui accueillent des enfants de moins de trois ans grâce à un binôme enseignant / professionnel de la petite enfance qui assure la complémentarité dans les apprentissages et le soutien à la parentalité.
- **L'intervention de psychologues** auprès de dix classes d'enfants de moins de trois ans et de leurs parents dès la rentrée scolaire, afin de réussir l'entrée à l'école et permettre l'appropriation du système scolaire.

Accompagner et prévenir les ruptures familiales

La médiation familiale a pour objectif de maintenir les liens familiaux lorsque ceux-ci sont fragilisés par des événements, et de rétablir le dialogue, entre parents, entre parents et grands-parents, etc. en cas de conflits dans le cadre familial.

Les espaces de rencontre parents-enfants sont des lieux de visite médiatisés qui permettent à l'enfant de maintenir des liens avec le parent en cas de séparation conflictuelle, situation de fragilité importante d'un parent...



En 2018, quatre associations de médiation familiale et deux espaces de rencontres ont été labellisés et financés par le comité départemental animé par la Caf.

Par ailleurs, 27 structures d'animation de la vie sociale (Avs) proposent des actions, destinées aux familles et aux parents, financées par la Caf au titre de l'Animation collective famille (Acf).

Financements dispositifs et structures Soutien à la parentalité

Laep	175 080 euros
Clas	1 368 518 euros
Médiation familiale	336 426 euros
Espaces rencontres	175 802 euros
Aide à domicile	1 743 000 euros
Réaap	178 700 euros
Animation collective famille	596 716 euros
Actions de soutien à la parentalité	285 494 euros
Classes passerelles	52 827 euros
Intervention dans les classes de moins de 3 ans	20 000 euros

Les travailleurs sociaux accompagnent les parents en voie de séparation en individuel, mais également à l'occasion de séances d'information collectives et partenariales.

En 2018, **749 familles** ont bénéficié d'une intervention individuelle de travail social, pour une information-conseil ou pour un accompagnement au plus long cours. Les travailleurs sociaux proposent, par ailleurs, une offre de service décès (enfant ou conjoint) à travers des rencontres individuelles.

Depuis 2018, ils mettent en œuvre des rencontres pour des couples en cours de séparation, afin de conclure un accord amiable et exécutoire (Aae) visant à assurer le bon versement de la pension alimentaire.

V - LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Mise en œuvre des réformes des lois de finances de 2016 à 2018

Les aides au logement font l'objet depuis 2016 de nombreuses réformes dans un contexte de réduction des dépenses de l'État. La baisse de cinq euros sur le montant de l'Aide personnalisée au logement (Apl), décidée en 2017 pour l'ensemble des allocataires, a été compensée en 2018 par la mise en place d'une Réduction de loyer de solidarité (Rls).

L'objectif de cette mesure est de maintenir un niveau de loyer équivalent à celui d'avant la réforme pour les foyers les plus modestes, locataires du parc social.

La Caf calcule, puis transmet, chaque mois aux bailleurs, le montant de la Rls qui doit être appliqué, en fonction des ressources et de la composition du ménage notamment. L'allocataire n'a donc aucune démarche à effectuer.

Les aides au logement seront, en 2019, les premières prestations calculées à partir des ressources issues du dispositif du prélèvement à la source. Cette réforme a pour ambition de rapprocher dans le temps la perception de revenus et leur prise en compte dans le calcul des prestations.

Les impayés de loyers

Le traitement des impayés de loyers est centralisé dans un service spécialisé, le pôle Offre globale de service, qui assure le suivi des signalements d'impayés, du cas simple aux situations plus complexes, relevant d'un protocole de cohésion sociale ou intégrés dans un dossier de surendettement.

Dans le cadre de la mission de prévention des expulsions locatives des impayés de loyers, la Caf participe aux commissions opérationnelles « Ccapex » (commission de coordination des actions).

Placées sous l'autorité de l'Etat, elles permettent de mettre en place une coordination efficace des actions entre les différents partenaires et de rétablir notamment des droits aux aides au logement dans le cadre d'un accompagnement social ou d'un plan d'action partenarial.

Cette instance a examiné les situations en fort risque d'expulsion.

Les travailleurs sociaux de la Caf ont également accompagné **176 allocataires** dans le cadre de leur offre de service « Impayés de loyers ».

La Caf apporte son soutien financier au Fonds de solidarité pour le logement à hauteur de **500 000 euros** pour l'attribution d'aides financières aux familles en difficulté pour assurer leurs dépenses de logement.

Le logement indigne

- **Non décence** : En 2018, la Caf a traité 50 signalements avec des arrêtés de sur occupation d'insalubrité et de péril ainsi que **65 signalements de logement non décents**. 30 dossiers ont fait l'objet d'une suspension de l'aide au logement dans le cadre des arrêtés de sur occupation, d'insalubrité et péril et 38 d'une conservation d'aide au logement. L'opérateur Soliha a été sollicité 25 fois pour la réalisation d'un diagnostic de décence (Domodécence). La Caf participe au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PdIhi) pour l'étude des situations, la proposition d'actions et la coordination partenariale sur le logement indigne.



- **Habitabilité** : Les travailleurs sociaux du pôle Offre globale de service étudient les demandes de maintien de l'aide au logement dans le cadre du surpeuplement et s'assurent en amont des conditions d'habitabilité (superficie et état du logement) ainsi que des démarches entreprises pour l'accès à un logement mieux adapté.

123 dossiers ont été présentés en commission Capl (commission administrative paritaire locale) pour un maintien du droit de l'aide au logement, malgré une superficie du logement inférieure au seuil légal. Deux refus ont été notifiés.



VI - CONTRIBUER À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES ET DÉVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

La Caf de l'Essonne a territorialisé son action pour être en proximité de ses allocataires et de ses partenaires. Cette démarche permet d'acquérir une expertise de la vie des territoires et d'améliorer l'accompagnement social des familles au plus près de leurs besoins et de favoriser une animation de la vie sociale en phase avec les besoins des allocataires, près de chez eux.

Créer les conditions favorables à l'insertion

Les travailleurs sociaux accompagnent individuellement les allocataires bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) majoré (familles monoparentales avec enfant de moins de trois ans) dans leurs démarches d'insertion sociale (logement, mode de garde...) qui sont des préalables indispensables à l'insertion professionnelle. En 2018, **1 324 allocataires bénéficiaires du Rsa majoré** ont été reçus par les travailleurs sociaux de la Caf de l'Essonne.

Cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables

Les travailleurs sociaux informent, conseillent et accompagnent les allocataires qui le souhaitent dans leurs événements de vie (séparation, naissance, décès, impayés locatifs). Ces interventions se font soit dans un cadre individuel, soit de manière collective (offre naissance). En 2018, **1 231 interventions sociales individuelles** ont été réalisées dans le cadre des différentes offres de service autres que celles de l'insertion.

Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des équipements de proximité qui contribuent à développer des projets sociaux avec une dimension globale, familiale et intergénérationnelle.

Ils répondent aux problématiques rencontrées sur l'ensemble des territoires, particulièrement en Quartier prioritaire de la politique de la ville (Qpv) et en zone rurale, avec l'implication des habitants, des partenaires associatifs ou institutionnels et des collectivités territoriales.

• Les centres sociaux

En 2018, **39 centres sociaux** sont agréés au titre de l'« Animation globale et coordination » avec quatre nouvelles créations dont une structure en Qpv, une en zone rurale et une antérieurement en espace de vie sociale. 27 équipements renforcent leur action familiale par un agrément « Animation collective familles » dont deux situés en Qpv.

• Les Espaces de vie sociale (Evs)

En 2018, quatre nouvelles structures associatives se sont ajoutées aux 13 espaces de vie sociale agréés couvrant ainsi six Qpv, trois communes rurales et les aires d'accueil des gens du voyage de Paris-Saclay. Parmi ces **17 espaces de vie sociale** agréés, deux structures se sont adaptées aux caractéristiques du territoire avec un projet social itinérant.

La Caf soutient financièrement la Fédération des centres sociaux, qui assure un accompagnement auprès des structures et constitue un "lieu ressource" pour celles-ci.

L'implication de la Caf dans l'observatoire national des centres sociaux (Senacs), en partenariat avec la Fédération des centres sociaux, concourt au recueil des données qualitatives et quantitatives fournies par les centres sociaux et les espaces de vie sociale afin d'analyser leurs spécificités.

C'est aussi un outil de pilotage permettant de renforcer la politique départementale d'animation de la vie sociale formalisée par le Schéma directeur d'animation de la vie sociale (Sdavs).



La Caf apporte également un soutien financier à hauteur de **6 000 euros pour 18 épiceries sociales du département**. En étroite collaboration avec les travailleurs sociaux, ces structures permettent aux familles les plus démunies d'accéder à des denrées alimentaires à moindre prix.

Structures et projets d'animation de la vie sociale

2018

Centres sociaux	2 514 211 euros
Espaces de vie sociale	359 900 euros
Épiceries sociales	108 000 euros
Fédérations des centres sociaux	45 000 euros

Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures Avs

L'animation de la vie sociale s'inscrit en complémentarité des offres d'intervention sociale dans les territoires. Les structures de l'animation de la vie sociale représentent un outil privilégié pour faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires. Ces équipements sont au carrefour de différentes politiques sociales locales et deviennent des leviers pour conduire des actions en faveur des familles, de l'accès aux droits, de la lutte contre l'isolement, de la citoyenneté et de l'implication des jeunes.

Complémentaire au versement des prestations légales, des dispositifs tels que les aides aux vacances sociales, les Clas, ... améliorent la qualité des projets conduits par les structures ou permettent d'innover certaines démarches pédagogiques.

Une journée de sensibilisation et d'échanges, avec les gestionnaires des structures de l'animation de la vie sociale du département, a permis de contribuer à une meilleure connaissance du champ de la parentalité et notamment du Réaap.

Enfin, les centres sociaux équipés d'espace public numérique concourent à la lutte contre l'exclusion numérique des familles et des usagers.

Cinq structures sont labellisées « **Point relais caf.fr** » permettant ainsi l'accès aux droits des publics les plus fragilisés avec un accompagnement organisé dans des ateliers numériques de proximité.



A photograph of a diverse family of four smiling warmly. The father is in the foreground, with the mother and two children behind him. The image is overlaid with a decorative network of dotted lines and circles. A green diagonal bar is on the left, and a red curved bar is at the bottom.

AXE 1 :
AGIR POUR
LE DÉVELOPPEMENT
DES SERVICES
AUX ALLOCATAIRES

Rapport d'activité 2018